Tout chef d'entreprise
est tenu d'organiser une formation
pratique et appropriée en matière
de sécurité au bénéfice des travailleurs
qu'il embauche, de ceux
qui changent de poste de travail
ou de technique.

(article I.4141-2 du code du travail

## **FORMATION**

- Sauveteur Secouriste au Travail
- Prévention des Risques liés aux activités Physiques
- o Travail en Hauteur
- Port et utilisation du harnais
- Élagage
- Ascension poteau
- Montage, démontage, réception d'échafaudage
- Habilitation Electrique
- Habilitation à la manipulation des fluides des frigorigènes
- o Travail en milieu amianté sous-section 4
- Plan de formation sur mesure pour votre entreprise
- >> Étude personnalisée des financements mobilisables

formation@cma-reunion.fr

## CONTACT SERVICE ÉCONOMIQUE

- ➤ ANTENNE DE SAINT-DENIS 42, rue Jean Cocteau BP 10034 97491 Sainte-Clotilde CEDEX Standard: 0262 21 04 35
- ➤ ANTENNE DE SAINT-ANDRÉ Rue Comorapoullé 97440 Saint-André Standard: 0262,46,62,00
- ➤ ANTENNE DE SAINT-PIERRE 108, rue Archambaud 97410 Saint-Pierre Standard: 0262 96 12 40
- ➤ ANTENNE DE SAINT-PAUL 85, chaussée Royale 97460 Saint-Paul Standard: 0262,45,52,52

cdm@cma-reunion.fr

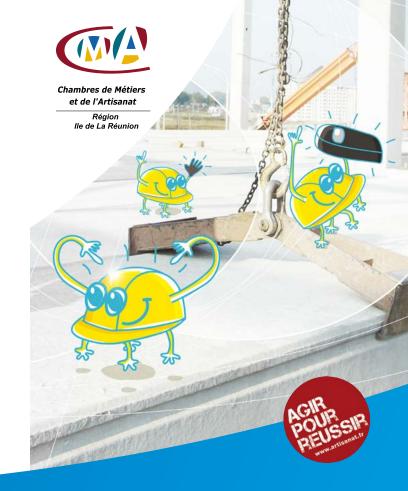
WWW.ARTISANAT974.RE



PARTENAIRE







## EMPLOYEURS, PRÉVENEZ LES RISQUES PROFESSIONNELS!

Vous avez au moins un salarié ou un apprenti? Vous devez réaliser votre **DOCUMENT UNIQUE**.

- > CONSEILS
- > ACCOMPAGNEMENT
- > FORMATION

